



Communiqué de presse

La confédération tient à préciser que nul autre que son secrétaire général, ou, sous sa responsabilité, les responsables élus de ses instances, n'est habilité à s'exprimer publiquement ou à représenter la confédération ou ses vues à quelque endroit que ce soit. A cet égard il est utile de rappeler que les positions générales de la confédération sont le fruit du congrès de ses syndicats et qu'il revient aux instances élues de les mettre en œuvre.

Si Jean Claude Mailly a été longtemps secrétaire général de la confédération, il n'est, aujourd'hui, pas habilité à parler en son nom, pas plus que sa responsabilité passée ne peut être comprise comme caution de FO.

Tout mouvement politique du champ républicain, souhaitant avoir des précisions sur les positions de FO sur le sujet des retraites, pouvait solliciter directement une rencontre avec le secrétariat général de FO, à l'instar de certains des candidats qui nous ont sollicités et à qui nous avons répondu.

Au demeurant, les positions de la confédération sont connues publiquement. Son Comité confédéral national (CCN) les a rappelées précisément dans une déclaration unanime le 31 mars dernier et le bureau confédéral a pris soin de publier un communiqué, sans aucune ambiguïté sur les principales positions de la confédération, au lendemain du premier tour.

Sur le sujet des retraites, le secrétaire général a, y compris, accepté de se prêter à une interview croisée avec Laurent Pietraszewski, secrétaire d'état chargé des retraites, parue dans l'hebdomadaire Marianne à quelques jours du premier tour (Cf. Marianne – 6 avril 2022)



Notre hostilité au report de l'âge légal de la retraite est effective, comme notre opposition à toute réforme des retraites visant à supprimer tous les régimes existants, fondés sur la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation), qui était une des raisons de notre opposition au projet de système universel par points.

La Confédération FO ne s'engagera dans aucune politique d'accompagnement, de co-législation, ou même d'union nationale. Fidèle à sa pratique réformatrice, elle privilégiera la négociation mais elle s'engagera dans l'action et la mobilisation si cela lui est imposé.

Contact :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

 yveyrier@force-ouvriere.fr
 01.40.52.86.01



Communiqué de presse

Nous considérons en effet que ce n'est pas le système actuel qui est défaillant, ni l'âge de départ qui est le problème de l'équilibre financier du système, mais les politiques économiques, menées depuis de nombreuses années, ayant échoué à assurer un emploi de qualité à toutes et tous de l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de faire valoir son droit à la retraite.

Cette position est corroborée par le COR (Conseil d'orientation des retraites). Nous estimons que le déséquilibre actuel, consécutif à la dégradation de l'emploi (notamment due à la désindustrialisation du pays, au développement de la précarité et des emplois confinés aux bas salaires et au temps partiel) et aggravé par les conséquences de la crise sanitaire, demande, non pas de reculer l'âge de la retraite, ce qui conduirait à en faire payer les conséquences aux salariés, mais à redistribuer au profit de la Sécurité sociale et des retraites, par des mesures fiscales contraignantes d'urgence, les bénéfices records qui alimentent les dividendes et les marchés financiers, alors que les entreprises bénéficient et ont bénéficié d'aides publiques massives. Là est la justice sociale.

Paris, le 19 avril 2022